

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 décembre 2022

Date de l'annonce publique : 05/12/2022

Date de la convocation des conseillers : 05/12/2022

Mode de participation

Présences	(12) Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadin (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(0) Néant.
Procuration	(1) Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée à la conseillère BALLMANN.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-12-15 - 6.18
Point de l'ordre du jour	6.18
Objet	Décompte de travaux - Modernisation de l'éclairage public - rue nei Wiss à Crauthem

Le conseil communal,

Vu le décompte, établi par le service technique communal le 25/11/2022 et arrêté par le collège le 02/12/2022, concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public de la rue nei Wiss à Crauthem, réalisés dans le cadre du programme pluriannuel d'adaptation de l'éclairage public à la technologie LED ;

Considérant que le décompte s'élève à : 13.852,51 € ;

Vu l'article 4/640/222100/16014 (Modernisation de l'éclairage public – rue nei Wiss à Crauthem) du budget communal de l'exercice 2016 ;

Vu l'article 47 de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu l'article 148 du règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le décompte du projet suivant :

Projet	Montant en €
Modernisation de l'éclairage public - rue nei Wiss à Crauthem	13.852,51



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 30 décembre 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,